



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	mars-15	mars-14	déc.-14
1 - Produits d'exploitation bancaire	78 169	72 520	78 169	72 520	317 218
Intérêts	60 446	56 077	60 446	56 077	236 143
Commissions en produits	10 130	10 538	10 130	10 538	42 662
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	7 593	5 904	7 593	5 904	38 413
2 - Charges d'exploitation bancaire	31 726	28 722	31 726	28 722	120 773
Intérêts encourus	31 413	28 512	31 413	28 512	119 681
Commissions encourues	313	210	313	210	1 092
3 - Produit Net Bancaire	46 443	43 798	46 443	43 798	196 445
4 - Autres produits d'exploitation	183	177	183	177	882
5 - Charges opératoires, dont :	17 048	15 907	17 048	15 907	61 743
Frais de personnel	13 309	12 303	13 309	12 303	47 325
Charges générales d'exploitation (1)	3 739	3 605	3 739	3 605	14 418
6 - Structure du portefeuille au bilan			592 357	453 744	537 607
Portefeuille titres commercial			244 838	179 494	258 413
Portefeuille titres d'investissement			347 519	274 250	279 194
7 - Encours net des crédits			3 287 916	3 129 795	3 195 652
8 - Encours des dépôts, dont :			2 949 016	2 636 715	2 922 394
Dépôts à vue			914 472	909 069	842 372
Dépôts d'épargne			772 245	720 119	702 667
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			80 038	40 272	82 593
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			627 953	579 275	627 953

(1) Chiffres Mars 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

(2) Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2015

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1ER TRIMESTRE 2015 :

A la fin du 1er trimestre 2015, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) sont en progression de +5,1%, passant de 3.129.795 mille dinars fin mars 2014 à 3.287.916 mille dinars fin mars 2015. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont enregistré une hausse de +11,8% passant de 2.636.715 mille dinars fin mars 2014 à 2.949.016 mille dinars fin mars 2015.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +7,8% pour atteindre 78.169 mille dinars au 31/03/2014 contre 72.520 mille dinars au 31/03/2014.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +10,5% entre Mars 2014 et Mars 2015.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1er trimestre 2015 un montant de 46.443 mille dinars, contre 43.798 mille dinars à la fin du 1er trimestre 2014, soit une progression de +6,0%.
- **Les charges opératoires** ont enregistré une augmentation de +7,2% entre mars 2014 et mars 2015, due à la hausse des charges générales d'exploitation de +3,7% et des frais du personnel de +8,2%.